

# Procédure de raccordement des installations de production HTA (> 250 kW)

Parcs Photovoltaïques

## Introduction – Agence Raccordement Grands Producteurs

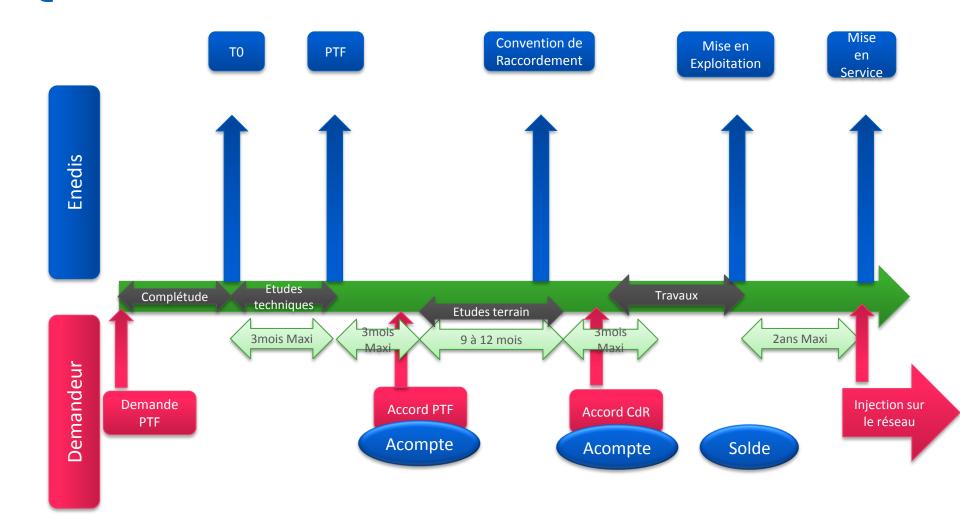
#### Notre mission:

Vous accompagner dans les démarches de demande de raccordement jusqu'à la mise en service de votre installation

- Interlocuteur privilégié :
  - Accueil de votre demande
  - Réalisation des études techniques
  - Envoi des documents administratifs (Proposition Technique et Financière / Convention de Raccordement)
  - Accompagnement jusqu'à la mise en service de votre installation

Notre Objectif : Permettre une meilleure fluidité entre vous et Enedis, dans le but de répondre à vos attentes

# Procédure & Délais : Offre de Raccordement





# Prestations de Pré-études proposées

#### La Demande Anticipée de Raccordement :

- □ Aperçu de la solution de raccordement
- Etudes techniques complètes (Filtre, transformateur, schéma unifilaire... etc)
- Estimation des coûts et des délais de réalisation des travaux

Puissance de raccordement	Coût
Tarif	5 000.00€ HT

La proposition faite par Enedis suite à une telle demande engage Enedis sur les coûts et les délais annoncées dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- □ Une demande complète de raccordement pour le même projet est reçue par Enedis au plus tard dans les 3 mois suivant l'envoi du résultat de la demande Anticipée
- ☐ Les données techniques de l'installation sont inchangées
- □ Les données du RPD et du RPT et les capacités réservées aux EnR permettent de conserver la solution de raccordement initiale.
- □ Les caractéristiques techniques des installations raccordées ou en File d'Attente impactant la solution de raccordement n'ont pas évolué

\*Pas d'entrée en File d'attente pour les études anticipées = pas de capacité réservée

# Demande d'une Offre de Raccordement

### Portail Raccordement Marché d'Affaire (PRACMA)

<u>Demander le raccordement</u>: (http://www.enedis.fr/entreprises-demander-le-raccordement)

- □ Vous accompagne dans la réalisation de votre demande de raccordement
- □ Vous permet un suivi de l'avancement de votre projet

#### Documents demandés pour une OdR comprise entre 250 kW et 17 MW:

- Copie du Permis de construire Accordé
   ou Autorisation d'Urbanisme Accordée
   ou Certificat de Non-Opposition (pour les photovoltaïques en toiture)
   ou pour les installations retenues lors d'un appel d'offres lancé dans le cadre de l'article 8 de la loi du 10
   février 2000 modifiée : le document confirmant l'éligibilité des installations
- □ deux plans : 1/25000éme pour le plan d'ensemble + 1/1000éme en matérialisant le point de livraison
- □ schéma unifilaire électrique & schéma du poste de livraison
- caractéristiques Machines & Transformateur
- pour les installations > à 5 MW : Attestation de tenue en régime perturbé.

\*L'Offre de raccordement (=devis) est gratuite



# Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

## Les réseaux pour les accueillir : le S3REnR

- □ Elaboré par RTE, en accord avec les GRD (Enedis & ELD concernées)
- □ Il recense les ouvrages (réseaux HTB, postes RTE et postes sources) nécessaires pour raccorder les Energies Renouvelables prévues dans l'ambition du développement des EnR.
- □ Il donne le coût prévisionnel de ces ouvrages
- ☐ Les capacités d'accueil sont réservées pendant une période de dix ans pour les EnR
- Consultation des capacités disponibles depuis le site <u>www.caparéseau.fr</u>

#### Révision du SRRRER – Région EST

- □ Quote-part Lorraine actuelle : 18.48 euro/kW
- □ Capacités réservées résiduelles au 09/2018 : environ 400 MW
  - Ces capacités réservées résiduelles sont disponibles sur la plupart des postes électriques de URM,
    ENEDIS, SCHOENECK, CREUTZWALD et RTE
  - Des <u>transferts de capacités</u> d'un poste vers un autre ou des <u>adaptations</u> du S3REnR Lorraine (investissements réseaux) sont à étudier au cas par cas.
- □ Révision du S3REnR horizon fin 2019
  - ➤ Un unique S3REnR pour la région GRAND EST = quote-part à la maille de la région GRAND EST
  - > Un projet sera rattaché au S3REnR Lorraine en vigueur actuellement, ou au futur S3REnR GRAND EST selon la date de qualification de sa demande de raccordement (T0)



# Coût raccordement

#### Au cas par cas, dépendant de

- □ la capacité du réseau / du PS
- □ La qualité structure du réseau
- □ La distance entre le PDL et le Poste Source
- □ De la puissance injectée souhaitée

#### Réfaction applicable en fonction de la puissance Pmax:

Puissance de l'installation (P)	Réfaction sur les ouvrages propres tels que définis au premier alinéa de l'article D. 342-22 du code de l'énergie	Réfaction sur la quote part, telle que définie au deuxième alinéa de l'article D. 342-22 du code de l'énergie
100 kVA <p 500="" kw<="" th="" ≤=""><th>40 %</th><th>40 %</th></p>	40 %	40 %
500 kW < P < 1 MW		interpolation linéaire
P = 1 MW		20 %
1MW < P ≤ 3 MW	interpolation linéaire	Interpolation linéaire
3 MW < P < 5 MW		Pas de réfaction
P ≥ 5 MW	Pas de réfaction	

# Conclusion

#### Points importants

- Délais d'études / réalisation travaux longs (environ 2 ans)
- □ Puissance maximale par Point de Livraison est de 17 MW
- ☐ Faire la demande de raccordement dès que possible
- □ S3REnR révisé prévu fin 2019

### Contacter Enedis pour tout renseignement complémentaire



#### **Thomas GOUDOT**

Interlocuteur Raccordement Producteur HTA **Agence Raccordement Grands Producteurs** 03.83.15.22.51 / 06.69.40.78.90

thomas.goudot@enedis.fr